

ATTESTATION D'ENREGISTREMENT D'INTERVENANT EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (IPRP)

Conformément aux articles D. 4644-6 à D.4644-11 du code du travail, le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi D'Alsace atteste que le Laboratoire CHEM TOX à ILLKIRCH est dûment enregistré auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en temps qu'**Intervenant en Prévention des Risques Professionnels** sous le n°2012/03.

Cet enregistrement est valable 5 ans.

Fait à Strasbourg, le 10 septembre 2012

P/Le Directeur Régional des Entreprises, de
la Concurrence, de la Consommation, du
Travail et de l'Emploi

La Directrice du Travail



Sylvie SIFFERMANN

La présente attestation peut faire l'objet d'un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux dans le délai de deux mois suivant sa notification.

Le recours hiérarchique doit être adressé à :

- * Monsieur le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- DGT – Bureau CT 39-43, quai André Citroën 75902 – PARIS CEDEX 15

Le recours contentieux doit être adressé à :

- * M. le Président du Tribunal Administratif - 31, avenue de la Paix 67000 - STRASBOURG